

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

A Monsieur Jean Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale

Montreuil, le 17 mai 2017

Monsieur le Ministre,

Notre fédération la FNEC FP-FO a l'honneur de solliciter une audience auprès de vous dans un délai rapproché, en fonction de votre calendrier.

En premier lieu, nous souhaitons vous entendre sur les orientations de votre Ministère, tant pour le court terme (circulaire de rentrée), que pour le long terme.

Dès le lendemain du 2nd tour des présidentielles, notre confédération a rappelé son attachement à la liberté de négociation. Elle l'a fait d'autant plus que le précédent gouvernement a souvent choisi de ne pas discuter. Dans l'Éducation nationale, nous estimons que cette méthode est responsable de la situation de blocage sur plusieurs dossiers, notamment la réforme du collège, dont votre prédécesseur a reconnu tardivement une mise en place « trop abrupte ». Avec nos mandants, nous considérons que nombre de questions sont loin d'être réglées et qu'il est nécessaire, pour trouver une issue positive, d'ouvrir la discussion afin d'envisager une rentrée scolaire qui prenne en compte les revendications et les attentes des personnels.

Le décret transposant PPCR à l'Éducation nationale a été publié le 5 mai 2017. Ce texte modifie profondément le statut des personnels et met en cause nombre de leurs garanties actuelles. Mme Vallaud-Belkacem n'a jamais voulu recevoir les organisations syndicales, dont la nôtre, porteuses de centaines de pétitions et de prises de position demandant l'abandon de la réforme de l'évaluation. Les personnels ne veulent pas être évalués selon des critères locaux et subjectifs. Ils veulent préserver leur indépendance et leur liberté pédagogique. Enfin, les dispositions prises en matière de refonte des rémunérations sont loin de faire le compte. C'est pourquoi FO a voté contre ce projet au Comité Technique Ministériel le 7 décembre. Ce dossier doit être complètement remis à plat. Le point concernant la mise en place d'un entretien d'évaluation des personnels enseignants doit être à l'ordre du jour du CHSCT ministériel, conformément aux obligations réglementaires. Cela n'a pour l'instant pas été fait.

Concernant la situation des fonctionnaires stagiaires, le constat est

alarmant. Selon les chiffres du ministère lui-même, le nombre de redoublements et de licenciements a considérablement augmenté pour atteindre un taux de non titularisation à deux chiffres pour les personnels des 1er et 2nd degrés. Pour la majorité des collègues stagiaires, l'année de formation est devenue un véritable « parcours du combattant » : absence de cadrage national, emplois du temps impossibles, règlements coercitifs, critères d'évaluation et de titularisation subjectifs et arbitraires... Personne ne comprendrait que la situation se poursuive, que des mesures immédiates ne soient pas prises.

Des annonces ont été faites concernant la réouverture des dossiers rythmes scolaires et collège. Nous ne pouvons que nous en féliciter. Dans le 1er degré, la confusion du scolaire et du périscolaire, les pressions multiples de la part des municipalités ont désorganisé l'école. Les personnels n'en peuvent plus. Avec la réforme du collège, les professeurs ont perdu des heures de cours, la charge de travail s'est accrue. Les dispositifs locaux (EPI, AP) ont conduit dans bien des cas à la remise en cause de leur liberté pédagogique. Les classes bilangues et l'enseignement du latin et du grec ont été supprimées alors que les personnels y étaient fortement attachés, comme ils sont attachés à l'égalité en droit devant l'instruction dans le cadre des programmes nationaux. Personne ne peut se satisfaire d'une situation à ce point dégradée. Nous sommes disponibles pour une discussion approfondie sur ces deux dossiers.

Nous souhaitons également vous alerter sur les conséquences de l'inclusion scolaire érigée en principe. Plus de 250 000 élèves sont inclus sans maître spécialisé dans des classes ordinaires aux effectifs en constante augmentation. Des enfants souffrent, d'autres ne sont plus accueillis dans aucune structure ; des milliers d'enseignants sont dans l'impossibilité de répondre aux situations qui leur sont imposées et qui mettent en cause le fonctionnement des classes de l'école publique. Quels moyens seront mis en œuvre pour assurer l'orientation scolaire adaptée au handicap et aux difficultés de l'élève avec une prise en charge médicale, paramédicale et éducative appropriée ? Sur ce sujet, nous souhaitons ouvrir une discussion sans a priori, sur la base d'un état des lieux précis.

Enfin, à la rentrée prochaine, les effectifs vont encore augmenter dans les classes. Partout les postes manquent : dans les écoles, les établissements et les services. Ces dernières années, 10 000 postes d'administratifs ont été supprimés et seulement 400 ont été créés entre 2012 et 2017, ce qui est loin de répondre aux besoins des services et des établissements qui fonctionnent à flux tendu et sous pression. La pénurie de médecins scolaires est particulièrement flagrante, avec une moyenne d'un médecin pour 9 000 élèves. Des réponses urgentes doivent être apportées aux personnels.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de notre profond respect.



Hubert Raguin, secrétaire général